

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-124 DU 9 MARS 2000

portant approbation du budget prévisionnel
de la Société des Industries Textiles du Bénin
(SITEX.) pour l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la Loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
 - Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
 - Vu** le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
 - Vu** le Décret n°96-609 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
 - Vu** le Décret n°90-121 du 27 juin 1990 portant approbation des statuts de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX) ;
 - Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le Conseil des Ministres** entendu en sa séance du 16 février 2000 ;

.../...

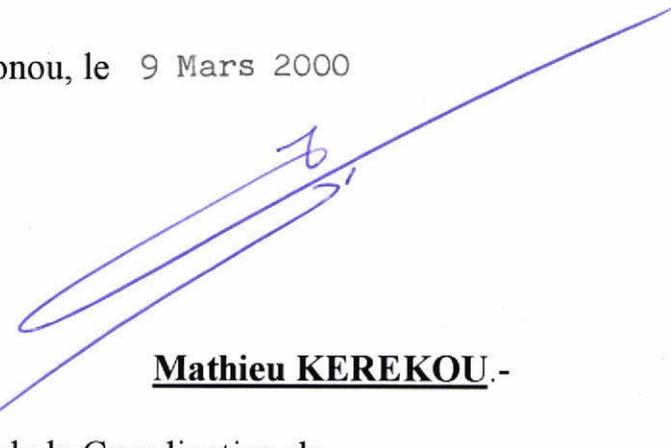
DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé, le budget prévisionnel pour l'exercice 2000 de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX), tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



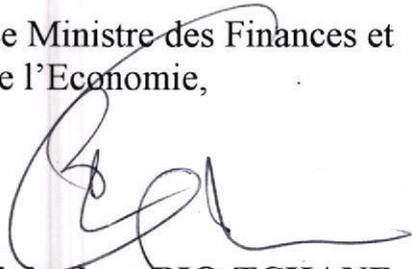
Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement
et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.

Le Ministre de l'Industrie, des
Petites et Moyennes Entreprises,



Pierre John IGUE.

AMPLIATIONS. - : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE
4 MIPME 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA
3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-